AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0748
FR0010533075-FS0323

29 mars 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE EUROTUNNEL SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 mars 2016, la société de droit de l'Etat du Maryland Legg Mason, Inc. (100 International Drive, Baltimore Maryland 21202, Etats-Unis), a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 mars 2016, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Rare Infrastructure Limited[1] et QS Investors LLC[1] qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société GROUPE EUROTUNNEL SE et détenir 25 505 943 actions GROUPE EUROTUNNEL SE représentant autant de droits de vote, soit 4,64% du capital et 3,99% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Rare Infrastructure Limited	24 897 418	4,53	24 897 418	3,90
QS Investors LLC[3]	608 525	0,11	608 525	0,09
Total Legg Mason Inc.	**25 505 943**	**4,64**	**25 505 943**	**3,99**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions GROUPE EUROTUNNEL SE sur le marché.

[1] Agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion.
[2] Sur la base d'un capital composé de 550 000 000 actions représentant 638 713 323 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] En outre, 194 539 actions GROUPE EUROTUNNEL SE ne sont pas prises en compte dans la détention, pour lesquelles QS Investors LLC n'a pas l'exercice des droits de vote.